

Liberté Égalité Fraternité

## **SANTEXPO 2023**

Les soins palliatifs et la fin de vie





Plan National

Développement des soins palliatifs
et accompagnement de la fin de vie

2021-2024

# 1. Cadre d'organisation des soins palliatifs, décliné à l'échelle des territoires

2. Démocratie en santé et Fin de vie





Enjeux du cadre organisant les filières de soins palliatifs

- Actualiser les textes sources publiés depuis 2008
- Compiler et co-construire un document socle
- Déployer sous l'égide des ARS et d'ici fin 2024
- Accompagner tout au long de la phase de mise en œuvre
- Réévaluer à échéance régulière



Instruction ministérielle



Méthodologie d'élaboration

2<sup>nd</sup> trimestre 2023

1<sup>er</sup> trimestre 2023

16 ateliers thématiques,

Copilotés avec le Dr Elisabeth BALLADUR

Avec la participation de :

- référents d'ARS,
- représentants des sociétés savantes,
- professionnels de santé,
- personnels soignants et administratifs,
- fédérations hospitalières et du médicosocial,
- patients et associations (bénévoles d'accompagnement, aidants...)

Recueil des contributions des parties prenantes,

Elaboration et partage version projet,

Présentation devant le comité national de pilotage des ARS,

Publication (en cours)



**Dispositions-socles** 

Organisation de la prise en charge graduée de la personne soignée, à domicile et en établissement:

- > POSITIONNEMENT du 1er recours et des soins en proximité
- > DESCRIPTION des niveaux et équipes de recours, selon les situations
- > COUVERTURE de tous les lieux de vie et de soins



#### Schéma synthétique de l'offre graduée de soins palliatifs

	LIEU DE VIE ET DE SOINS				
GRADATION DES SOINS	Domicile (prise en charge ambulatoire)	Etablissements de santé avec hébergements			
SELON LA SITUATION DE LA PERSONNE MALADE	Domicile privatif, maison de répit, établissement social et médico- social (EHPAD, FAM, MAS, lit haite soin santé, lit d'accueil médicalisé, appartement de coordination thérapeutique, etc.) ou autre (prison, etc.)	Etablissement public, privé non lucratif et privé lucratif			
Niveau 1 Situation stable et non complexe et/ou nécessitant des ajustements ponctuels	Equipe pluriprofessionnelle de santé de proximité, organisée autour du binôme médecin généraliste et infirmier + Aides à domicile (SSIAD, SPASAD, SAAD) +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)*	Lits en MCO, SSR et USLD  +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)			
Niveau 2 Situation à complexité médico-psycho-sociale intermédiaire	Professionnels du niveau 1  + Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)* Ou  HAD en lien avec les professionnels du niveau 1 +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)*	LISP (en MCO et SSR)  +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)			
Niveau 3 Situation à complexité médico-psycho-sociale forte /instable	Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP)*  + HAD  en lien avec les professionnels du niveau 1 Ou  Professionnels du niveau 2 si coordination et mobilisation au lit du malade effective et médicalisée 24h/24h	USP (en MCO et SSR)  +/- Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP) en prévision du déploiement du projet de vie et de soins au-delà du séjour hospitalier			

<sup>\*</sup>Appui des équipes expertes en soins palliatifs (EMSP-ERRSPP) à domicile :

Source: Atlas des soins palliatifs et de la fin de vie, édition 2023

Note: Par « aides à domicile » (SSIAD services de soins infirmiers à domicile, SAAD services d'aide et d'accompagnement à domicile et SPASAD\_services polyvalents d'aide et de soins à domicile), comprendre les **services autonomie à domicile** en déploiement à compter de juillet 2023

<sup>-</sup> En niveau 1: avis ponctuel (parcours, expertise)

<sup>-</sup> En niveau 2 : aide à la coordination/expertise pouvant inclure des visites à domicile auprès de la personne malade

<sup>-</sup> En niveau 3 : appui en qualité d'expertise



#### **Dispositions-socles**

#### Mise à disposition d'un cadre d'orientation et de référentiels :

- > PRECISION des missions respectives des équipes spécialisées de soins palliatifs
- > REVISION et INTEGRATION de préconisations cibles

#### Formalisation des articulations entre les acteurs au sein des filières de soins palliatifs :

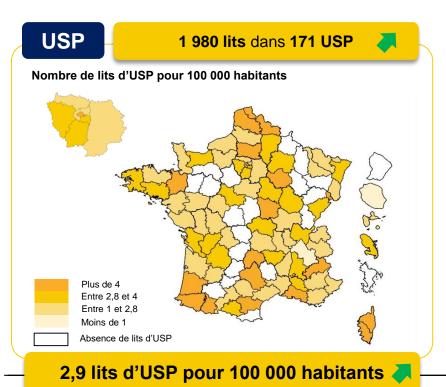
- > INSCRIPTION de l'organisation des filières dans les schémas régionaux de santé (SRS)
- MISE EN PLACE de la gouvernance de la filière
- > FORMALISATION des filières de soins palliatifs

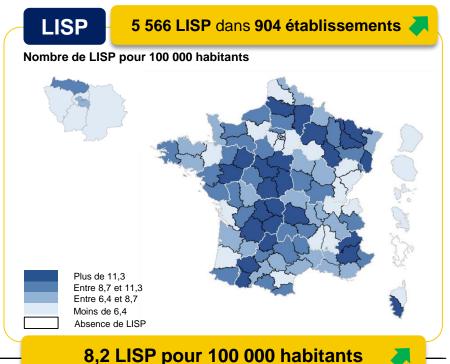
#### Suivi et évaluation des filières de soins palliatifs:

> RECENSEMENT et RECUEIL de données compilées au national (SAE, données ARS...)

### L'offre en soins palliatifs

Source: Drees, SAE 2021







Suivi de la mise en œuvre et recueil de données sur les soins palliatifs et la fin de vie







# Démocratie en santé et Fin de vie





#### Démocratie en santé et fin de vie

Le Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie\* a pour missions de contribuer à :

- 1° une meilleure connaissance des soins palliatifs et des conditions de la fin de vie.
- 2° la diffusion des dispositifs relatifs aux directives anticipées et à la désignation des personnes de confiance, de la démarche palliative et des pratiques d'anticipation et d'accompagnement.













### Démocratie en santé et fin de vie





#### Lancement du débat national sur la fin de vie – 13/09/2022



Parce qu'elle est un sujet d'interrogations et d'inquiétudes pour nos concitoyens, qu'elle mêle enjeux collectifs et situations éminemment personnelles, et qu'elle fait l'objet d'évolutions notables ces dernières années, la question de la fin de vie doit être débattue d par la Nation.

Ains

Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) vient d intitulé : Questions éthiques relatives aux situations de et solidarité. Cet avis, qui respective à tro Ainsi dans le même temps, des débats seront organisés dans les territoires par les espaces éthiques régionaux afin d'aller vers tous les citoyens et de leur permettre de s'informer et de mesurer les enjeux qui s'attachent à la fin de vie.



# Qu'est ce qu'un espace de réflexion éthique régional (ERER)?

- Créés par la loi de bioéthique du 6 août 2004, chargés de susciter/coordonner les initiatives en matière d'éthique
- 15 ERER en 2023
- Le financement des ERER est assuré par une Mission d'Intérêt Générale (MIG)
- Fédérés depuis 2021 par la Conférence Nationale des ERER (CNERER)





# Organisation des débats publics Fin de Vie par les ERER : mai 2022 – avril 2023

Le CCNE « anime, chaque année, des débats publics sur un ou plusieurs des problèmes éthiques et des questions de société (...), en lien avec les espaces de réflexion éthique (...) » \*

#### **Objectif**

Informer les citoyens sur les enjeux relatifs aux situations de fin de vie





Répartis sur presque l'ensemble du territoire...

121 villes concernées dans 14 régions

...avec des approches diversifiées ...

**245 débats** - conférences, webinaires, cin'éthique ...

...pour des publics diversifiés

**40 000 participants -** grand public, lycéens, étudiants, professionnels des ES, EHPAD, du domicile, associations d'usagers...

<sup>\*</sup> Loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique

### Les enseignements des débats en région

### Des échanges sereins, apaisés, et libérateurs

- respectueux des opinions et sensibilités de chacun,
- dans un climat d'écoute et de tolérance,
- le souvenir de la pandémie Covid-19 dans tous les esprits.

# Les principaux points émergents et convergents avec ceux de la convention citoyenne

- la loi Claeys-Leonetti est insuffisamment connue par les citoyens et par les PS,
- la « culture palliative » est insuffisamment développée,
- la place des proches ainsi que des associations d'usager est à préciser,
- la société doit apprendre ou réapprendre à penser la mort, ...

### D'autres points davantage mis en exergue dans les débats

- l'importance du rôle des aidants,
- la complexité de certains parcours de deuils,
- la nécessité de penser la singularité des situations de fin de vie des personnes les plus vulnérables, telles que les personnes sans-abri

Source: Synthèse des réunions d'information & débats sur les situations de fin de vie, organisées par les ERER sous l'impulsion du CCNE



### Intervenants:

### **DGOS**

Pauline BOILLET pauline.boillet@sante.gouv.fr
Pauline EMO pauline.emo@sante.gouv.fr
Marie-Laure SARAFINOF Marie-Laure.SARAFINOF@sante.gouv.fr

### **CNSPFV**

Julien CARRETIER j.carretier@spfv.fr Thomas GONCALVES t.goncalves@spfv.fr



Liberté Égalité Fraternité





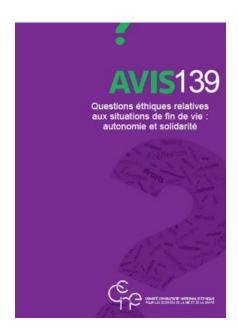
# Slides supplémentaires en appui

## L'offre en soins palliatifs (données ARS, 2022)

	Nombre d'USP	Nombre de lits d'USP (LUSP)	Nombre de LISP	Nombre d'établissements disposant de LISP	Nombre d'EMSP	Nombre d'ERRSPP
Auvergne- Rhône- Alpes	18	184	597	108	44	2
Bourgogne- Franche- Comté	6	78	226	52	20	2
Bretagne	13	128	269	51	16	1
Centre Val-de-Loire	3	34	333	41	18	1
Corse	2	22	41	7	2	0
Grand Est	13	129	652	99	35	3
Hauts- de- France	30	326	491	85	32	2
Île-de-France	26	467	889	102	75	1
Normandie	7	79	339	56	24	2
Nouvelle- Aquitaine	14	150	591	99	38	3
Occitanie	10	94	537	103	36	2
Pays de la Loire	6	71	434	67	22	1
Provence- Alpes- Côte d'Azur	15	193	412	73	30	2
Guadeloupe	1	10	15	1	2	0
Guyane	0	0	9	1	1	0
La Réunion	1	9	33	6	3	1
Martinique	1	11	26	2	3	0
Mayotte	0	0	0	0	1	0
France	166	1985	5894	953	402	23



### Eléments de contexte – Avis 139 du CCNE



Les recommandations du CCNE présentées dans l'avis n°139



4



Des exigences éthiques/juridiques incontournables en cas de dépénalisation d' une aide active à mourir

Un renforcement des mesures de santé publique de soins palliatifs

La nécessité d'un débat national